
COMMISSION DES ASSURANCES DU NOUVEAU-BRUNSWICK

À : **Tous les assureurs faisant affaire au Nouveau-Brunswick**
Bulletin : **Bulletin d'information de la CANB 2007-3**
Objet : **Modification de la date de dépôt pour les véhicules de tourisme**
Date : **11 septembre 2007**

Étant donné l'émission tardive de l'annexe AU15-D par l'Agence statistique d'assurance générale (ASAG), la Commission prolongera le délai de dépôt de demande pour les véhicules de tourisme jusqu'au 15 octobre 2007. En outre, la Commission prolongera la date d'entrée en vigueur des nouveaux contrats jusqu'au 15 février 2008, alors que la date d'entrée en vigueur des renouvellements restera fixée au 1^{er} mars 2008.

Cette prolongation vise à accorder assez de temps aux compagnies offrant de l'assurance automobile pour réviser à fond leurs données avant d'effectuer leur dépôt de demande. IAO déposera ses demandes tardivement mais celles-ci seront approuvées en temps par la Commission pour que les compagnies souhaitant adopter les tarifs d'IAO en vue de la date d'échéance du 15 octobre puissent le faire.

Les compagnies qui le désirent peuvent déposer leurs demandes avant le 15 octobre.

Pour plus de renseignements à cet égard, veuillez contacter le directeur des Services d'assurance.